ANNEXE 2 – SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE

Les examens listés dans les référentiels ci-après sont obligatoires.

1) Référentiel Sportifs de Haut niveau, en centres de formation, en équipe de France et professionnels salariés

1. Examens prévus par l'article A. 231-3 du code du sport.
2. Une échographie cardiaque tous les deux ans. Les sportifs qui ont bénéficié de l'échocardiographie alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans, doivent renouveler cet examen entre 18 et 20 ans).
3. Trois examens biologiques par an (voir liste des prélèvements en Annexe 3 - A)
4. Un examen par imagerie par résonance magnétique du rachis cervical, dans le but de dépister un canal cervical étroit, pour tous les postes, à renouveler en cas de pathologie ou lors du changement de statut.
5. Des tests neurocognitifs selon le protocole établi par World Rugby.
6. Un examen dentaire certifié par un spécialiste une fois par an.
7. Un entretien gynécologique pour les féminines.

2) Référentiel Sportifs en Académie Pôle Espoirs de Rugby et Centres de formation labellisés

1. Examens prévus par l'article A. 231-3 du code du sport.
2. Une échographie cardiaque. Les sportifs qui ont bénéficié de l'échocardiographie alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans, doivent renouveler cet examen entre 18 et 20 ans).
   D'autres examens pourront être demandés par le cardiologue s'il le juge nécessaire.
3. Un examen biologique par an (voir liste des prélèvements en Annexe 3 - B)
4. Un examen par imagerie par résonance magnétique du rachis cervical, dans le but de dépister un canal cervical étroit, pour les postes de première ligne à partir de 16 ans, à renouveler en cas de pathologie ou lors du changement de statut.
5. Des tests neurocognitifs selon le protocole établi par World Rugby.
6. Un examen dentaire certifié par un spécialiste une fois par an.
7. Un entretien gynécologique pour les féminines.

3) Référentiel Sportifs en Pôle Outre-Mer

1. Deux visites médicales par saison sportive (l'une au début de la saison et l'autre à la fin de saison).
2. Un électrocardiogramme **à l'entrée en Pôle, puis** tous les **3** ans **jusqu'à l'âge de 20 ans.**
3. Une échographie cardiaque lors de l'entrée **en P**ôle. Les sportifs qui ont bénéficié de l'échocardiographie alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans, doivent renouveler cet examen entre 18 et 20 ans).
4. **Un prélèvement biologique à l'entrée en Pôle, puis tous les 3 ans** (voir liste des prélèvements en Annexe 3 - B)
5. Un examen par imagerie par résonance magnétique du rachis cervical lors de l'entrée e**n P**ôle, pour les postes de première ligne à partir de 16 ans, à renouveler en cas de pathologie ou lors du changement de **poste**.
6. **Un recueil des commotions survenues au cours de la saison sportive.**
7. Un examen dentaire **par saison sportive (dans la mesure du possible)**
8. **Pour les joueuses : une réunion d'information collective (MST, contraception, incontinence, endométriose, etc.), laquelle pourra être suivie d'une consultation** gynécologique **si nécessaire.**

4) Référentiel Sportifs en Centre d'entrainement labellisé.

1. Une visite médicale au début de la saison sportive selon les recommandations de la Société Françaises de Médecine de l'Exercice et du Sport.
2. Suivi médical réalisé par le médecin traitant ou un médecin du sport.

5) Référentiel Sportifs sous contrat en Nationale, Nationale 2 ou Fédérale 1

1. Examens prévus par l'article A. 231-3 du code du sport.
2. Une échocardiographie cardiaque lors de la première signature du contrat puis tous les 2 ans.
3. Un examen par imagerie par résonance magnétique de la colonne cervicale pour les joueurs de première ligne, à renouveler en cas de pathologie.
4. Des tests neurocognitifs selon le protocole établi par World Rugby.

6) <u>Référentiel sportives en Elite 1</u>

1. Deux visites médicales par saison (l'une au début de la saison et l'autre à la fin de saison) réalisées selon les recommandations de la Société Française de l'Exercice et du Sport.
2. Un électrocardiogramme tous les trois ans.
3. Une échographie cardiaque.
4. Un examen par imagerie par résonance magnétique de la colonne cervicale pour les joueuses de première ligne, à renouveler en cas de pathologie
5. Un examen dentaire par an.
6. Un entretien gynécologique conseillé